

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 123

présenté par
Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes)

ARTICLE 20

Après l’alinéa 2, insérer l’alinéa suivant :

« 1° *bis* À la dernière phrase du même premier alinéa, après le mot : « sexuelles », sont insérés les mots: « , des violences intrafamiliales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La violence au sein du couple est un véritable fléau qui touche notre société.

Malgré les avancées législatives de ces dernières années, les chiffres demeurent importants : pour l’année 2022, 118 femmes sont décédées des suites de violences conjugales, 27 hommes et 12 enfants.

Alors que le Code de la santé publique précise que les rendez-vous de prévention doivent être un lieu de repérage des violences sexistes et sexuelles, il est important d’annoncer qu’ils doivent également être le lieu de repérage des violences intrafamiliales.

Il est donc indispensable de le préciser.

Tel est l'objet de cet amendement.